

Collège électoral français
Canton électoral de
Bureau principal de canton C.

**ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE ET
DU PARLEMENT WALLON DU 25 MAI 2014**

Désignation des assesseurs des bureaux de dépouillement A, B et C.

....., le 2014

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes désigné(e) pour remplir les fonctions d'assesseur (ou d'assesseur suppléant) du bureau de dépouillement (1) n°, qui siègera pour l'élection du Parlement européen, de la Chambre ou du Parlement wallon, dimanche le à rue n°

Les bureaux de dépouillement doivent être constitués au plus tard à l'heure fixée par le Roi.

Le bureau est constitué à heures le dimanche 25 mai 2014. Vous veillerez à vous présenter au plus tard un quart d'heure avant.

Si vous avez une cause légitime d'empêchement, je vous prie de me la faire connaître dans les quarante-huit heures.

En vertu de l'article 95, § 5, du Code électoral, toute personne qui se sera soustraite à sa désignation sans motif valable ou qui aura par sa faute, son imprudence ou sa négligence compromis, de quelque manière que ce soit, la mission qui lui a été confiée, sera punie d'une amende de cinquante à deux cents euros (à majorer des décimes additionnels actuels).

Les membres du bureau de dépouillement ont droit à

- un jeton de présence qui s'élève à 17,1 euros. **Vous veillerez à vous munir de votre numéro de compte en vue de son paiement après les élections;**
- une indemnité de déplacement s'élevant à 0,20 euro par kilomètre s'ils siègent dans une commune autre que celle dans laquelle ils sont inscrits au registre de population.

L'Etat paie les primes d'assurance destinées à couvrir les dommages corporels résultant d'accidents survenus aux membres des bureaux électoraux dans l'exercice de leurs fonctions.

Veillez, m'accuser réception de la présente lettre au moyen du récépissé ci-joint.

Le Président,

(1) Préciser s'il s'agit d'un bureau de dépouillement A (Chambre) ou d'un bureau de dépouillement B (Parlement wallon) ou d'un bureau de dépouillement C (Parlement européen).

(2) Biffer les mentions inutiles.

A Madame, Monsieur

rue n° à

RECEPISSE

(A détacher et à renvoyer à Madame, Monsieur, président du bureau principal C du canton électoral de,
à rue n°)

Collège électoral français Canton électoral de

ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE ET DU PARLEMENT WALLON DU 25 MAI 2014.

Le (la) soussigné(e), (nom), (adresse), désigné(e) pour remplir les fonctions d'assesseur ou d'assesseur suppléant du bureau de dépouillement (1), n° ..., déclare avoir reçu la lettre de M. le président du bureau principal C du canton électoral de, en date du, lui donnant information de sa désignation.

....., le 2014

Signature,

N.B. -La correspondance échangée, soit entre les présidents, soit avec le juge de paix ou avec les assesseurs titulaires, les assesseurs suppléants et les secrétaires des bureaux de vote, est admise en franchise de port. La mention "Loi électorale" doit être inscrite en tête de l'adresse. Cette correspondance doit également porter l'indication de la qualité du destinataire et de l'expéditeur, ainsi que le contreseing de ce dernier.